



Société Belge des Professeurs de Mathématiques d'expression française, asbl

Campus de l'UMons, Bâtiment 4, Avenue Maistriau 19, B-7000 Mons

Numéro d'entreprise : 421.573.381

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du mercredi 03 avril 2019

La séance commence à 18 h 05.

1 Approbation de l'OJ de l'AG du mercredi 03 avril 2019

L'ordre du jour est approuvé.

2 Approbation du PV de l'AG du 29 août 2018

Le PV de l'AG du 29 août 2018 à Bruxelles est approuvé à l'unanimité.

3 Rapport du trésorier

3.1 Rapport financier de l'année 2018

Le trésorier C. MICHAUX présente un document reprenant les comptes annuels de 2018 et ceux de 2017 en parallèle.

Actifs fin 2017 : 164 754 €, actifs fin 2018 : 177 359 €.

Pertes de l'exercice 2017 : 3 283 €, pertes de l'exercice 2018 : 5 252 €.

C. MICHAUX fait observer que le chiffre d'affaire fluctue et dépend des transferts entre l'OMB et la SBPMef. Les mouvements ont été beaucoup moins importants en 2018 qu'en 2017. Ainsi, le montant des ventes et prestations représente 150 356 € en 2018 pour 167 420 € en 2017, et le coût des ventes et prestations représente 149 373 € en 2018 pour 168 171 € en 2017. On relève quelques points dont les montants diffèrent sensiblement de ceux qui apparaissent dans le bilan de 2017 :

- les ventes de brochures sont en hausse, ce qui s'explique par le fait qu'on a de nouvelles publications,
- les cotisations sont en légère diminution,

- les inscriptions pour le RMT sont en diminution car les chiffres de 2017 étaient liés à l'organisation du congrès international de l'ARMT,
- les rentrées dues à l'OMB sont en hausse, grâce à l'augmentation du prix de l'inscription de 1,20 € à 1,50 €.

Un montant de 10 000 € pour frais exceptionnels a été provisionné car la Société est dans une grande incertitude quant aux subsides (notamment APE) qui lui seront attribués en 2019.

On remarque dans le point « Détail du passif » que l'on récupère progressivement les pertes des exercices précédents.

Il est décidé que, par prudence, le montant sur le compte First Ethias sera transféré.

3.2 Approbation des comptes de 2018

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

4 Décharge aux administrateurs pour la gestion de l'association durant l'exercice 2018

La décharge est accordée à l'unanimité.

5 Prévisions budgétaires pour 2019

Le trésorier présente le budget 2019 avec des chiffres comparables à ceux des années précédentes. Il prévoit un déficit de 16 000 € mais signale qu'il est très difficile d'évaluer les recettes et de prévoir les subsides que nous recevrons.

D'après les budgets remis par les responsables d'activités, on prévoit les dépenses suivantes :

- congrès : 13 000 €,
- RMT : 4 000 €,
- OMI : 11 500 €.

Pour les rentrées, on table sur 12 100 € de subsides pour l'OMI, le congrès et le RMT et 28 000 € de rémunération APE.

Il est décidé de rembourser les frais de déplacements aux bénévoles qui animent les groupes de Wépion et de les inviter au repas organisé lors de la proclamation.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

6 Cotisation pluriannuelle pour les étrangers

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'instaurer une cotisation pluriannuelle pour les étrangers.

- pour la e-cotisation à 28 €, on s'aligne sur le tarif belge de 130 € pour cinq ans ;
- pour la cotisation normale à 50 € pour les membres de l'APMEP, on prévoit 235 € pour cinq ans.

Les autres prix seront calculés proportionnellement s'il y a une demande.

7 Divers

Néant.

La séance est clôturée à 18 h 41.

V. HENRY,
Présidente

M.-F. GUISSARD,
Secrétaire